

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-634

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 20

Après l'alinéa 1, insérer les deux alinéas suivants :

« I *bis*. – À compter de janvier 2017 , les taux de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sont augmentés annuellement de 5 %, proportionnellement au contenu en dioxyde de carbone des différents produits énergétiques.

« I *ter*. – Le Gouvernement remet un rapport au Parlement, en 2020, sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux de cette mesure. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'introduction de l'assiette carbone dans la loi de finances 2014 donne aux pouvoirs publics les moyens d'assurer la montée en régime de la fiscalité écologique dans l'énergie. Il convient bien évidemment de ne pas s'arrêter en 2016 comme le prévoyait le PLF 2014 mais bien aller au-delà et cranter l'augmentation de la TICPE sur le moyen et long termes. Il convient d'affirmer un objectif en terme de prix afin d'atteindre une assiette carbone à un taux carbone « juste » à échéance 2020 et 2030 ; ce, afin de donner une lisibilité aux acteurs économiques. Inclure une assiette carbone dans les accises énergétiques permet de définir un signal prix clair incitant les acteurs économiques à consommer moins d'énergies fossiles. d

e la montée en puissance de pareille fiscalité écologique. Cet amendement vise à donner aux acteurs économique de la lisibilité en proposant une augmentation progressive de 5 % par an du taux de la TIC des différents produits énergétique en fonction de leur contenu carbone suivant une trajectoire permettant d'atteindre 20 euros la tonne de CO2 en 2020 suivant comme ce qui avait été proposé par la proposition du Comité pérenne pour la fiscalité écologique..Le CFE avait acté l'objectif d'atteindre les 20 euros la tonne de CO2 la tonne en 2020. Il convient de réaliser un point d'étape en 2020 afin de constater quel prix est donné au carbone suite à cette hausse progressive et

d'analyser les impacts de pareille mesure. 'examiner uel prix carbone découle de hausse progressive. résultats de cette hausse progressive eu égard au prix carbone .afin de connaître l'efficacité de la mesure.